

Livret d'accueil

Cycle Préparatoire
ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019



Qu'il s'agisse de votre premier jour à l'EPITA ou que vous soyez de retour après les vacances, vous êtes les bienvenus pour cette nouvelle année que j'espère pleine de découvertes et de succès.

Ce document contient toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre année. Je vous conseille donc de le lire dès aujourd'hui. Si certaines choses ne vous paraissent pas claires, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des personnes compétentes (secrétariat, enseignants, direction ...) sans écouter les bruits de couloirs d'une fiabilité incertaine.

Chaque année, des étudiants échouent parce qu'ils n'ont pas pris la peine de prendre connaissance des règles. Ne faites pas comme eux

Bonne année à tous !

Claudine CAVATORTA
Directrice des Études
Cycle Préparatoire

Table des matières

Le personnel administratif	page 3
Le personnel enseignant	page 4
Le règlement intérieur	page 6
Le règlement des études	page 14
Le semestre international	page 25
Le stage	page 27
La communication	page 28
Les délégués	page 29
Les professeurs principaux	page 30
Le planning annuel	page 31

Le Personnel Administratif de l'EPITA

Directeur Joël COURTOIS
Assistante Sandrine MAINGOURD

Classes Préparatoires :

Directrice des Études Claudine CAVATORTA
Adjoint à la Directrice Christophe BOULLAY
Assistante Anne-Sophie POILLEAUX
Secrétaire pédagogique Chantal SCHMITT
Coordinatrice pédagogique Lucie PERIE
Gestion des absences et reprographie Alain DELAGE
Mascotte Lola

Communication :

Responsables Karine GOUNOT et Dayana PATEL
Chargées de communication Claire COUERY et Isabelle DUCASTEL

Relations Entreprises

Direction Laurent TREBULLE
Assistante Audrey PARIS

Relations Internationales

Direction Nazima CANDIA
Gestion du départ en S4 Sarah SEMARI

Logistique :

Responsable du site Catherine ABENSOAR

Comptabilité

Responsable Gérard COHANA
Comptable Laurent MERCIER

Tout le personnel de l'EPITA peut être contacté par mail. Toutes les adresses ont la forme prénom.nom@epita.fr

Le Personnel Enseignant

Mathématiques

Olivier RODOT : Responsable de l'enseignement de mathématiques

Françoise BOUDIN

Jérôme CARTAILLER

Guillaume EUVRARD

Issa GHANEM

Guillaume GORON

Antoine KODSI

Christel TREMOULET

Lou ZONCA

Algorithmique et Informatique Pratique (programmation)

Christophe BOULLAY : Responsable de l'enseignement d'informatique

Nathalie BOUQUET : Responsable adjointe de l'enseignement d'informatique

Jihen BEN SMIDA

Maxime BERRIOT

David BOUCHET

Bashar DUDIN

Samuel JUHEL

Maha NACEUR

Alizée PENEL

Ian TERNIER

Sciences de l'Ingénieur

Anne Sophie DUJARDIN : Responsable de l'enseignement de sciences de l'ingénieur

Nicolas BABINET

David BOUCHET

Victor GIRONDIN

Nabil OUAIL

Kamel OUNOUGHI

Assia ZELLAGUI-TABBI

Sciences Humaines

Stephen FRANK : Responsable de l'enseignement d'anglais

Fuji FRANK

Anna RICE

Max TESTEMALE

Paul WRIGHT

Klervi LE COLLEN : Coordinatrice de l'enseignement de techniques d'expression

Servanne BARRE

Morgan DONOT

Léa GIRAUDEAU

Le règlement Intérieur

L'école est ouverte à tout étudiant régulièrement inscrit. L'inscription vaut acceptation de ce règlement intérieur.

Les règles qui suivent sont nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, elles doivent être scrupuleusement suivies par tous.

I - Règles de l'école :

1) La fréquentation de l'école sous-entend le respect des professeurs et du personnel. La direction se réserve le droit de refuser l'entrée de l'école à tout étudiant dont le comportement et/ou la tenue ne seraient pas corrects.

2) De même, tout professeur est en droit de demander à un étudiant dont la tenue, le comportement et/ou le langage ne seraient pas corrects de quitter la salle de cours.

3) Tous les élèves sont tenus de se soumettre aux contrôles de cartes réalisés pendant l'année dans les locaux. **Il est donc indispensable d'être muni en permanence de sa carte d'étudiant.** De plus, elle vous sera demandée par les surveillants au début de chaque épreuve. Les étudiants qui seront dans l'incapacité de présenter leur carte en début d'épreuve ne seront pas autorisés à faire l'examen.

4) **Aucun repas, collation ou rafraîchissement ne peut être pris en salle de cours, en bibliothèque ou en salle machine.**

5) Tout vol, modification d'affichage administratif, dégradation du matériel ou des locaux sera sanctionné d'une exclusion définitive sans avertissement.

6) Pour des raisons de sécurité, et conformément à la loi, **il est formellement interdit de fumer et/ou de vapoter à l'intérieur de l'école (cafétéria comprise).**

7) **Le parking situé à l'entrée des locaux de Villejuif est strictement réservé au personnel administratif et enseignant.** Les étudiants ne sont donc pas autorisés à l'utiliser pour y garer leur voiture sauf autorisation spéciale ponctuelle. En revanche, nous les autorisons à utiliser la barre métallique qui est fixée au sol pour sécuriser les deux roues (et nous le conseillons).

8) L'accès au local de la reprographie, aux locaux des responsables de salles machines, au matériel informatique des bureaux et secrétariats est formellement interdit aux étudiants sauf autorisation écrite du responsable.

9) Les étudiants peuvent s'adresser à leur secrétariat aux heures d'ouverture qui sont affichées pour régler des problèmes d'ordre scolaire ou administratif.

10) Toute demande de document est soumise à un délai de 48 heures.

11) Toutes les informations figurant sur le tableau d'affichage, envoyées par mail aux étudiants (adresse mail EPITA) ou transmises par le biais du portail Pégasus sont considérées comme connues.

12) L'utilisation d'ordinateurs portables n'est pas autorisée pendant les cours, les TD et les TP sauf à la demande de l'enseignant.

13) L'utilisation des téléphones portables est interdite en classe.

14) Armes/drogues : l'introduction au sein de l'établissement de toute arme, quelle qu'elle soit et quelle que soit sa catégorie, et ce y compris les armes par destination, est sanctionnée par une exclusion définitive sans avertissement. Il en est de même pour tout usage, détention ou cession de drogue quelle qu'elle soit, à l'intérieur de l'établissement ou dans ses abords immédiats. Tout étudiant surpris dans un état alcoolique dans l'école pourra être sanctionné par une exclusion.

15) Les jeux de ballons ne sont pas autorisés dans les cours extérieures.

16) Les responsables d'association doivent prévenir la direction des études et le responsable logistique de leur site lorsqu'ils organisent des activités au sein de l'école. Quelle que soit l'activité concernée, les règles suivantes doivent être appliquées :

- Les responsables doivent veiller à ce que les locaux et le matériel de l'école ne subissent pas de dégradations.
- Dans le cadre du séminaire d'intégration, il est rappelé que le bizutage et toute brimade pouvant s'y apparenter sont formellement interdits. Tout contrevenant à cette règle serait passible de sanctions au sein de l'école mais également d'un signalement au procureur de la République et de sanctions pénales.
- Toute détention ou consommation d'alcool dans les locaux est soumise à l'autorisation écrite de la direction. En cas de non-respect de cette clause, des sanctions lourdes peuvent être appliquées.

17) Il est interdit aux étudiants de nourrir et/ou de maltraiter Lola.

II - Les cours

Un emploi du temps hebdomadaire est remis en début de semestre. Il est consultable sur chronos.epita.net

Les étudiants doivent consulter le site régulièrement car, si les horaires changent peu, les salles ne resteront pas nécessairement les mêmes d'une semaine à l'autre.

La présence en cours, TD et TP est obligatoire. Toute absence doit être justifiée **dans les 48 heures** à compter du retour en cours **par un document officiel** (certificat médical, convocation...). **Les justificatifs fournis plus de 48 heures après la reprise des cours ne seront pas pris en compte. Au-delà de deux justificatifs dans un même semestre, la direction s'accorde le droit de les refuser.**

De plus, suite à de nombreux abus, les certificats médicaux des docteurs MELKA et KADDOCHE ne sont plus acceptés. Pour les mêmes raisons, les certificats établis par les parents ne sont pas pris en compte.

Les cours théoriques sont dispensés sous forme de modules numériques (MiMos). Le temps de travail sur ces MiMos est estimé, au minimum, à 6h hebdomadaires. Les étudiants dont le temps de travail sera jugé insuffisant seront convoqués en conseil de discipline. Les sanctions appliquées seront les mêmes que celles prévues en cas d'absences excessives.

Absences justifiées

Sont limitativement autorisés sur présentation de **justificatifs officiels** :

- la maladie (uniquement sur présentation d'un certificat médical)
- les obligations administratives (JAPD, convocations, examen du permis de conduire ...)
- les obsèques d'un proche
- le retard dans les transports en commun (avec justificatif et à condition que leur nombre soit limité)
- les fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale)

Pour chaque période, une note de comportement et d'assiduité est affectée à l'étudiant.

Cette note varie dans $] -\infty, 20]$, elle est calculée de la manière suivante :

- les absences non justifiées sont comptabilisées par tranche de cours d'1h
- chaque étudiant a, en début de période, un capital de 20 points pour les périodes de 4 semaines, 25 points pour les périodes de 5 semaines, 15 points pour les périodes de 3 semaines, 10 points pour les périodes de 2 semaines. Quelle que soit la durée de la période, la note est ensuite ramenée sur 20
- à chaque absence, ce capital diminue de 2 points. En cas d'exclusion de cours, ce capital diminue de 10 points.
- à la fin de chaque période, la note de la période est communiquée aux parents avec la liste détaillée des absences
- **Tout étudiant dont la note de période est inférieure à zéro sera sanctionné par un avertissement la 1^{ère} fois, par un 2^{ème} avertissement assorti d'une interdiction de départ à l'international la 2^{ème} fois, par une exclusion de l'école la 3^{ème} fois.**
- **Les étudiants de S3 ayant 2 notes d'assiduité négatives pourront voir leur départ à l'international annulé. Dans ce cas de figure, tous les frais engagés resteront à la charge de l'étudiant.**

Le découpage des périodes est donné dans les pages suivantes.

Les étudiants en retard à un cours, TD ou TP peuvent se voir refuser l'accès à celui-ci. Au-delà de 10 minutes de retard les étudiants ne sont plus autorisés à entrer. Quelle que soit la situation, l'enseignant est seul juge et aucun billet de retard ne sera délivré par l'administration.

Les étudiants ne sont pas autorisés à quitter la salle de cours avant la fin de celui-ci, sauf cas d'urgence.

Les cours de rattrapage décidés par la direction pédagogique sont obligatoires.

Pour l'année 2018-2019, le découpage est le suivant, avec NB : nombre de semaines de la période et P : nombre de points attribués en début de période

	S1	NB	P	S2	NB	P
P1	04/09 au 28/09	4	20			
P2	01/10 au 26/10	4	20			
P3	12/11 au 7/12	4	20			
P4	10/12 au 21/12	2	10			
P5				14/01 au 8/02	4	20
P6				11/02 au 29/03	4	20
P7				01/04 au 10/05	4	20

	S2#	NB	P	S3#	NB	P
P1	10/09 au 5/10	4	20			
P2	8/10 au 16/11	4	20			
P3	19/11 au 21/12	5	25			
P4				21/01 au 15/02	4	20
P5				18/02 au 29/03	4	20
P6				01/04 au 19/04	3	15

	S3	NB	P	S4	NB	P
P1	3/09 au 28/09	4	20			
P2	01/10 au 26/10	4	20			
P3	12/11 au 7/12	2	10			
P4				07/01 au 1/02	4	20
P5				04/02 au 15/03	4	20
P6				18/03 au 19/04	5	25

II - Règlement des partiels et contrôles

Les examens, contrôles, projets et soutenances sont obligatoires.

Pour pouvoir composer, l'étudiant doit obligatoirement présenter sa carte d'étudiant.

En cas d'absence, un justificatif officiel doit être déposé au secrétariat dans les 48h. Il doit impérativement faire apparaître que l'absence ne pouvait avoir lieu à un autre moment. Dans le cas où l'étudiant n'a pas repris les cours dans le délai de 48h, il doit avertir le secrétariat de sa situation par mail ou par téléphone.

À partir de la 2^{ème} absence au cours d'un même semestre, la direction s'accorde le droit de ne plus accepter les justificatifs.

Lorsque l'absence est justifiée, l'étudiant n'aura pas de note pour l'épreuve concernée. Aucun rattrapage ne pourra être proposé.

Pendant les épreuves :

- 1) La présentation de la carte d'étudiant est obligatoire en début d'épreuve.
- 2) Aucun retard n'est toléré, l'accès aux salles d'examens est interdit après le début des épreuves.
- 3) En cours d'épreuve, l'étudiant est autorisé à sortir lorsque la moitié de la durée prévue est écoulée. Toute sortie est définitive, l'étudiant doit remettre sa copie et ne pourra pas la récupérer.
- 4) Les horaires du planning doivent être scrupuleusement respectés, aucune prolongation ne sera accordée. De même, les répartitions par salle doivent être respectées, les copies des élèves n'ayant pas composé dans leurs salles ne seront pas corrigées.
- 5) Les portables et objets connectés sont interdits pendant les épreuves.
- 6) Une attitude correcte est exigée à l'égard des personnels de surveillance qui ont pour mission d'assurer le bon déroulement des épreuves. Ils sont en droit d'exclure les éventuels perturbateurs et leurs décisions ne pourront être remises en cause.

7) Toute fraude ou tentative de fraude sera sanctionnée au minimum par une exclusion définitive et sans appel de l'épreuve. En cas de récidive, l'étudiant est passible de conseil de discipline, la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'école.

8) L'étudiant doit s'assurer qu'il a rendu sa copie avant de quitter la salle d'examen. La copie ne sera pas prise en compte si elle est rendue après la fin de l'épreuve ou après que l'étudiant ait quitté la salle.

Gestion et rendu des copies :

Les copies de contrôles et partiels sont rendues par matière au cours concerné ou bien mises à disposition des étudiants dans les casiers qui se trouvent devant le secrétariat.

Chaque étudiant est réputé présent pour le rendu des copies. En son absence il peut en déléguer le retrait à un camarade ou au délégué. Dans tous les cas, **le jour du rendu marque le départ d'une durée d'une semaine pendant laquelle la note peut être contestée**. Passé ce délai aucune réclamation ne sera acceptée.

Les notes sont consultables sur Pegasus. Les étudiants ont dix jours après la date de saisie pour contester la réalité matérielle d'une note (preuves à l'appui). Passé ce délai, plus aucune réclamation ne sera admise, quelles que soient les circonstances.

IV - L'utilisation des salles machines

Une charte indiquant le règlement d'utilisation des salles machines sera distribuée avec le mot de passe. Elle est réputée connue et tout contrevenant sera convoqué en conseil de discipline, les sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'école.

V - Intrusion - Extrusion

Les entrées et sorties du bâtiment sont réglementées. Un code d'accès est communiqué aux étudiants. Pour la sécurité de tous, ils doivent en garantir la confidentialité en ne le communiquant à aucune personne étrangère à l'établissement. Ce code d'accès change régulièrement. À chaque modification, le nouveau code est communiqué par mail.

Les personnes présentes dans l'établissement doivent, en permanence, être munies de leur carte d'étudiant. Les personnes extérieures à l'établissement ne sont pas admises dans nos locaux. Toutefois, les visiteurs sont acceptés s'ils sont accompagnés d'un étudiant qui s'en porte garant.

Toute sortie par les fenêtres ou tout autre moyen anormal est strictement interdite.

Les contrevenants à ces règles sont passibles de conseil de discipline, la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

VI - Sanctions

Les sanctions et mesures à caractère disciplinaire qui peuvent être prononcées à l'encontre des étudiants, la composition du Conseil de Discipline ainsi que les compétences respectives en matière disciplinaire du Chef d'Établissement et du Conseil de Discipline sont fixées par le Comité Directeur de l'EPITA.

Les sanctions se décomposent en deux catégories :

- Les exclusions :
 - ✓ Exclusion de cours
 - ✓ Exclusion temporaire
 - ✓ Exclusion définitive

- Les autres sanctions :
 - ✓ Avertissement
 - ✓ Travail supplémentaire
 - ✓ Travaux d'intérêt général
 - ✓ Invalidation de module
 - ✓ Invalidation de semestre

Les sanctions internes peuvent également, selon les circonstances, s'accompagner d'un signalement au procureur de la République ou à toute autre autorité compétente concernée par la faute commise.

Le conseil de discipline est constitué de :

- ✓ Monsieur Joël COURTOIS, Directeur Général de l'EPITA
- ✓ Madame Claudine CAVATORTA, Directrice nationale du Cycle Préparatoire
- ✓ Le Responsable du site concerné en région
- ✓ Au moins un représentant des enseignants
- ✓ Au moins un représentant des étudiants

Procédure d'appel :

Les étudiants concernés disposent de 8 jours calendaires pour faire appel de la décision du conseil de discipline, s'ils le souhaitent. La demande doit être formulée par écrit et remise en main propre ou par mail au Responsable du site concerné.

Le règlement des études

I – L'enseignement des Classes Préparatoires :

L'enseignement du Cycle Préparatoire se décompose en quatre semestres : S1, S2, S3 et S4.

La filière décalée est composée des S1#, S2#, S3#, S4#. Elle fonctionne exactement de la même manière que la filière classique.

Chaque semestre, les matières enseignées se répartissent sur cinq modules :

- 1- Module de Mathématiques
- 2- Module d'Algorithmique
- 3- Module d'Informatique Pratique :
 - Programmation*
 - Projet*
- 4- Module de Sciences de l'Ingénieur :
 - Physique*
 - Electronique*
 - Architecture des ordinateurs*
- 5- Module de Sciences Humaines :
 - Anglais général*
 - Anglais technique(en S1 et S2 uniquement)*
 - Seconde langue (non évaluée)*
 - Techniques d'expression*
 - Ouverture Culturelle(en S3 et S4 uniquement)*
 - Activités non académiques (en S2 et S3 uniquement)*

II – Terminologie liée au fonctionnement des modules

- Module validé :

Le module est validé lorsque sa moyenne semestrielle est supérieure ou égale à 10.

- Module compensable :

Lorsque le module n'est pas validé, il peut être compensable par les notes d'un ou plusieurs autres modules à condition d'atteindre les seuils de compensation donnés dans la description du module.

- Module compensé :

Lorsqu'un module est compensable, il peut être validé par compensation si les notes d'autres modules rattrapent l'écart entre la note du module et 10.

Exemple :

Module 1 coefficient 3 validé avec une moyenne égale à 12 soit $2*3 = 6$ points d'avance.

Module 2 coefficient 2 non validé mais compensable avec 8 de moyenne soit $2*2 = 4$ points manquants.

Dans ce cas, le module 2 est validé par compensation avec le module 1, l'étudiant garde 2 points de crédit (6-4) qui peuvent se reporter sur un autre module.

Lorsque plusieurs compensations sont possibles, sauf avis contraire du conseil de classe, la première compensation sera celle du module le plus proche de la moyenne et ainsi de suite.

III – Fonctionnement de chaque module

Pour chaque module, le niveau de l'étudiant est vérifié à l'aide de contrôles et de partiels.

Les épreuves qui ont lieu tout au long du semestre permettent de calculer une moyenne de contrôle continu selon des règles propres à chaque module.

Les examens partiels ont lieu à la fin de chaque semestre.

Pour toutes les matières, la moyenne semestrielle est la moyenne de la note de partiel et de la moyenne de contrôle continu.

Pour tous les modules, la moyenne semestrielle est la moyenne coefficientée des matières qui le composent.

1- Module de Mathématiques

En fin de semestre, ce module peut être compensé à 8 mais uniquement par le module d'algorithmique.

Il intervient dans la compensation des autres modules avec un coefficient 3.

Les moyennes de contrôle continu du module de mathématiques pour chaque semestre seront calculées de la façon suivante :

- épreuves écrites : coef 4 par épreuve
- QCM : coef 4 sur la moyenne des notes de QCM du semestre
- notes découlant des contrôles de TD : coef 4 sur la moyenne des notes du semestre
- séminaire de rentrée (en S1 seulement) : coef 3

2- Module d'Algorithmique

En fin de semestre, ce module peut être compensé à 8 mais uniquement par le module de mathématiques.

Il intervient dans la compensation des autres modules avec un coefficient 2.

À l'intérieur du module, la moyenne de contrôle continu sera calculée de la manière suivante :

- épreuves écrites : coef 4 par épreuve
- QCM : coef 4 sur la moyenne des notes de QCM du semestre
- séminaire de rentrée (en S1 seulement) : coef 3
- séminaire THLR (en S3 seulement) : coef 3

3- Module d'Informatique Pratique

En fin de semestre, ce module est compensable si :

- la moyenne de Programmation est supérieure ou égale à 6 pour le S1
- la moyenne de Programmation est supérieure ou égale à 6 et la moyenne de projet est supérieure ou égale à 10 pour les S2, S3 et S4.

Ce module intervient dans la compensation des autres modules avec un coefficient 2.

Ce module est constitué de :

- Programmation : coef 5 sur la moyenne du semestre. Cette moyenne est constituée d'une note de suivi coef 4 et d'un contrôle coef 3.
- projet : coef 8 à partir du S2

4- Module de Sciences de l'Ingénieur

Ce module regroupe les enseignements de physique, d'électronique et d'architecture des ordinateurs.

En fin de semestre, ce module est compensable à 8 si aucune des moyennes des matières qui le composent n'est inférieure à 5. Les notes à l'intérieur du module se compensent lorsque les minima sont atteints.

Ce module intervient dans la compensation des autres modules avec un coefficient 2.

Pour chacune des matières, la moyenne de contrôle continu sera calculée de la manière suivante :

- Épreuves écrites : coef 4 sur chaque épreuve
- QCM : coef 4 sur la moyenne des notes de QCM du semestre

La moyenne du module est la moyenne des moyennes de chaque matière.

5- Module de Sciences Humaines

Ce module regroupe les enseignements de techniques d'expression, d'anglais général et technique et les activités non académiques (ANAC).

En fin de semestre, ce module est compensable à 8 si :

- aucune des moyennes des matières qui le composent n'est inférieure à 5 y compris pour la matière ANAC.
- la note de projet n'est pas inférieure à 5 (uniquement en S4)
- la moyenne des notes de TOEIC n'est pas inférieure à 650 en S2 et 700 en S4.
- La note du projet Voltaire n'est pas inférieure à 400 en S1 et S2, à 500 en S3 et S4.

Les notes à l'intérieur du module se compensent lorsque les minimums sont atteints.

Ce module intervient dans la compensation des autres modules avec un coefficient 2.

Pour chacune des matières, la moyenne de contrôle continu sera calculée avec les coefficients définis à la rentrée par les enseignants.

La moyenne semestrielle du module est calculée avec les coefficients suivants :

- En S1 et S2 :
 - Anglais Général : coef 6
 - Anglais Technique : coef 6
 - Seconde langue : coeff 0
 - Techniques d'expression écrite et orale : coef 8
 - Activités non académiques : coef 3 (en S2 uniquement)

- En S3 et S4 :
 - Anglais : coef 8
 - Seconde langue : coeff 0
 - Ouverture Culturelle : coef 6
 - Techniques d'expression écrite et orale : coef 6
 - Activités non académiques : coef 3 (en S3 uniquement)

Les activités non académiques (ANAC) sont :

- Communication : chaque activité liée à la communication de l'école rapporte 5 points sauf la visite dans l'ancien lycée qui rapporte 10 points. Il s'agit ici de participer aux journées portes ouvertes, aux forums, aux salons (5 points par jours). La note de communication, bornée à 20, est la somme des points obtenus. Le détail des activités possibles est donné plus loin.
- Tous ceux qui ne souhaitent pas participer à la communication de l'école peuvent obtenir des points ANAC par le biais d'actions bénévoles dans des associations caritatives. Il est impossible d'en faire ici une liste exhaustive. Les étudiants sont invités à venir s'informer auprès de l'administration s'ils souhaitent une confirmation de la prise en compte de leurs éventuelles actions avant de les réaliser.
- Sport : chaque entrée à Forest Hill apporte 1 point. Chaque séance d'entraînement en club et chaque compétition apporte également un point. Dans ce dernier cas, l'étudiant doit demander au club de valider sa participation par le biais d'un document qui lui sera remis au secrétariat. La note de sport, également bornée à 20, est le nombre des interventions.

Quel que soit le module, les enseignants peuvent ajouter des épreuves de contrôle continu. Le coefficient de ces épreuves supplémentaires dans la moyenne de contrôle continu est décidé en concertation avec la direction des études.

IV – Règles de passage

Le conseil de classe est souverain pour toutes les décisions de passage.

De manière générale, il appliquera les règles définies ci-après.

A – Validation d'un semestre

À la fin du semestre, l'étudiant valide, pour le semestre, les modules pour lesquels il obtient une moyenne supérieure ou égale à 10. Dans le cas de modules multi-matières, il faut également que les minima par matière soient atteints.

Lorsque tous les modules ne sont pas validés, on applique les règles de compensation définies dans les descriptifs de modules.

Le semestre est validé lorsque tous les modules qui le composent sont acquis par validation ou compensation.

B – Particularité du S1

Il est courant que les étudiants issus de terminale aient des difficultés à s'adapter à l'enseignement supérieur. Par conséquent, il peut arriver que le S1 d'un étudiant ne soit pas validé alors que le S2 l'est. Dans ce cas de figure, les notes du S2 pourront venir compenser celles du S1.

Modalités de compensation du S1 par le S2 :

Cette règle ne s'applique (et n'a de sens) que si le S2 est validé.

On calcule les moyennes annuelles par matière et par module puis on applique les règles de compensation habituelles. Si on obtient ainsi une validation annuelle, le S1 est validé.

C – Règles de passage

L'étudiant qui a acquis les 5 modules du semestre en cours, directement ou par compensation, est admis dans le semestre suivant.

Lorsque le semestre n'est pas validé, on appliquera les règles suivantes :

- En S1 :
 - o L'étudiant de S1 pourra redoubler avec la promotion S1# s'il y est autorisé par le conseil de classe.

- En S2 :
 - o L'étudiant de S2 qui ne valide pas le semestre pourra redoubler avec la promotion S2# s'il y est autorisé par le conseil de classe et valide son S1.
 - o L'étudiant de S2 qui ne valide ni le S1, ni le S2 pourra redoubler avec la promotion suivante s'il y est autorisé par le conseil de classe.
 - o L'étudiant qui valide le S2 mais pas le S1 pourra redoubler le S1 avec la promotion suivante puis passer en S3#

- En S1# :
 - L'étudiant qui a intégré l'EPITA en promotion dièse pourra redoubler avec la promotion suivante s'il y est autorisé par le conseil de classe.
 - L'étudiant qui a déjà redoublé une 1^{ère} fois le semestre ne pourra pas tripler et ne pourra donc pas continuer sa scolarité à l'EPITA.

- En S2#-S3#:
 - L'étudiant qui aura validé le S2# mais pas le S3# devra redoubler le S3 avec la promotion suivante
 - L'étudiant qui n'aura pas validé le S2# mais aura validé le S3# devra redoubler le S2 avec la promotion suivante puis intégrera ensuite le S4#.

- En S4 :
 - L'étudiant qui n'aura pas validé le S4 devra le redoubler avec la promotion suivante.
 - L'étudiant qui aura effectué son S4 à l'international ne pourra pas partir à nouveau lors de son redoublement.

Par ailleurs :

- L'étudiant qui a acquis au moins 4 modules par semestre peut être admis dans l'année supérieure **sur décision du jury**. Dans ce cas, il doit valider le module manquant l'année suivante. Cette possibilité ne s'applique jamais lorsque l'étudiant est en redoublement. De plus, l'étudiant qui devra rattraper un module de S1 et/ou de S2 ne pourra pas partir à l'international en S4. **Cette possibilité est réservée aux étudiants qui valident sans compensation tous les autres modules.**

Pour un étudiant qui a effectué son S4 à l'international :

- Les matières/modules doivent être validés suivant les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil.
- Le semestre sera validé si 30 crédits ECTS (ou équivalent) sont validés.
- Sauf problème exceptionnel, confirmé par l'établissement d'accueil, aucun rattrapage du 2^{ème} semestre international n'est organisé à l'EPITA.
- Dans le cas où un rattrapage est programmé pour des raisons exceptionnelles, il portera sur le programme enseigné à l'EPITA.
- Lorsque le semestre n'est pas validé à l'international, il doit être intégralement redoublé quelles que soient les matières validées dans l'établissement partenaire.

Pour un étudiant qui se trouve en année n, le passage en année n+1 implique que tous les modules de l'année n-1 soient validés.

V – Session de rattrapage

Lorsque le conseil de classe l'y autorise, l'étudiant peut passer les examens de rattrapage. Il lui appartient de décider quelles sont les épreuves qui lui permettront au mieux d'atteindre le niveau requis pour valider son semestre. Cela implique de passer les rattrapages au moins dans les matières où le minimum n'est pas atteint. S'il le souhaite, il pourra choisir de repasser un module déjà validé s'il pense que cela lui permettra d'obtenir des points de compensation supplémentaires. L'équipe pédagogique se tiendra à la disposition des étudiants concernés pour les conseiller s'ils le souhaitent. Généralement, les étudiants qui valident au moins deux modules dans le semestre sont autorisés à passer les rattrapages.

L'EPITA n'organisera pas de session de rattrapage pour les modules effectués à l'étranger sauf si une situation exceptionnelle consécutive à un problème grave sur place le justifie. Cette situation exceptionnelle doit être confirmée par l'établissement d'accueil. Dans ce cas, l'examen portera sur le programme suivi au second semestre à l'EPITA dans la matière la plus proche de celle concernée.

La note de l'examen de rattrapage remplace systématiquement la moyenne semestrielle de la matière concernée. **En aucun cas on ne conservera la meilleure des deux notes.**

Les règles de validation sont ensuite appliquées de nouveau.

VI – Le redoublement

L'étudiant peut être autorisé à redoubler par décision du Président du Conseil de Classe sur proposition des membres du conseil. **Cette autorisation n'est pas systématique.**

Le redoublement est de droit si au moins un module scientifique a été validé, dans l'année écoulée, et dans le cas où l'étudiant ne remplit pas les conditions de passage posées au paragraphe IV.

En cas de redoublement, les compensations ne sont pas appliquées et seuls les modules validés pendant l'année restent acquis. Les modules validés par le jury durant le conseil de classe doivent également être refaits. Les modules validés au rattrapage devront également être redoublés.

Durant la totalité du parcours conduisant au diplôme, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de 2 semestres par cycle (préparatoire ou ingénieur) sauf cas de force majeure dûment justifié et apprécié par le Conseil de Classe.

Dans le cas où le Conseil de Classe est conduit à refuser l'autorisation de redoubler à un étudiant, celui-ci a 7 jours pour demander au Président du jury à être entendu.

La décision définitive ne peut alors être prise qu'après avoir entendu la requête de l'étudiant. Le motif doit en être clairement énoncé dans le procès-verbal du Conseil de Classe.

Le semestre international

Pour obtenir leur diplôme, tous les étudiants devront avoir effectué un semestre à l'international.

Ce semestre peut être effectué à divers moments et de diverses manières :

- En S4 : en échange académique dans l'un de nos établissements partenaires
- En Cycle Ingénieur :
 - o Soit par le biais d'un stage
 - o Soit en échange académique dans l'un de nos établissements partenaires

En très grande majorité, nos étudiants choisissent de remplir cette obligation en S4 et, pour ceux qui n'ont pas de raisons impératives de ne pas partir, c'est effectivement la meilleure option.

La procédure d'attribution des destinations est la suivante :

- Cette procédure s'effectue à la fin de l'année scolaire précédent le départ. Donc, en fin de S2 ou de S3# selon la promotion de l'étudiant.
- L'étudiant doit formuler trois choix parmi toutes les destinations qui leur seront présentées.
- Nous établissons un classement à partir d'une moyenne prenant en compte la moyenne générale du dernier semestre (coef 3), la moyenne des notes d'assiduité de l'année (coef 2) la meilleure note de TOEIC de l'année (coef 1).
- Les places sont attribuées dans l'ordre de ce classement.
- Les étudiants qui auraient deux notes d'assiduité négatives (ou plus) ou qui n'auraient pas eu un comportement exemplaire pendant l'année écoulée ne seraient pas autorisés à partir. Ce dernier point concerne notamment ceux qui auraient triché pendant un examen, auraient manqué de respect à un membre du personnel ou à d'autres étudiants, auraient dégradé les locaux ou le matériel (ou risqué de le faire en consommant nourriture et/ou boisson en salle machine par exemple). Au-delà de la sanction, il s'agit ici de faire en sorte de donner une bonne image de l'EPITA à nos partenaires et de ne pas laisser partir ceux qui risqueraient de mettre en péril nos accords, comme cela s'est déjà produit par le passé.

- Lors du conseil de classe de fin d'année, les enseignants peuvent également mettre un veto de départ pour les étudiants qui auront eu besoin d'une surveillance constante pour fournir un travail régulier.
- Tout étudiant qui aurait une autorisation de départ en fin d'année n, pour le 2^{ème} semestre de l'année n+1 pourra également voir son départ annulé si son comportement au 1^{er} semestre de l'année n+1 n'est pas compatible avec nos attentes. Dans ce cas de figure, l'annulation du départ étant uniquement imputable à l'étudiant, tous les frais d'annulation resteraient à sa charge.
- Lors des procédures d'inscription, toutes les informations sont communiquées par le service des Relations Internationales. Ces informations contiennent notamment la mention des dates butoir. Le non-respect de ces dates impliquerait automatiquement une annulation du départ.

Le stage

L'étudiant doit effectuer 8 semaines de stage pendant le cycle préparatoire. Cette période peut être effectuée en une seule fois (que ce soit en fin de SUP ou en fin de SPE) ou bien morcelée en deux fois 4 semaines (pas de durée inférieure à 4 semaines).

Ce stage est destiné à faire prendre conscience des réalités de l'entreprise.

Quoi qu'en pensent les étudiants, les règles de l'école sont appliquées avec beaucoup de souplesse. Il est important de le comprendre et d'apprendre à se comporter en professionnel(le)s. Cette expérience doit permettre de comprendre ce qu'est une entreprise, sa structure, son organisation et ses méthodes de travail. Pour atteindre cet objectif, peu importe sa taille ou le domaine dans lequel l'entreprise évolue. Il ne s'agit donc pas ici forcément d'un stage lié à l'informatique. En revanche, il doit forcément se dérouler dans les locaux de l'entreprise et sur des horaires de plein temps (télétravail interdit).

L'étudiant peut être en entreprise en tant que stagiaire ou en tant que salarié.

Les stagiaires devront fournir une convention de stage à l'entreprise qui les accueillera. Ils devront en faire la demande au service des Relations Entreprise via l'intranet : www.epita.net. Dans ce cas de figure, il est peu probable d'obtenir une rémunération car la loi ne l'impose que pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois. Tous les jobs étudiants, missions intérim et CDD sont acceptés et nettement plus rémunérateurs que les stages.

La communication

Tout au long de l'année, nous solliciterons votre aide pour l'information des candidats. En effet, vous avez sans doute apprécié, avant votre inscription à l'école, que des étudiants soient disponibles et accessibles pour vous parler de leur scolarité à l'EPITA. À vous maintenant de rendre ce service aux promotions suivantes.

LES MANIFESTATIONS

Les occasions de rencontrer les futurs élèves sont diverses et variées :

- Les journées portes ouvertes
- Les présentations dans vos anciens lycées
- La participation aux forums organisés par les lycées
- Les salons de Paris
- Les salons de province

LES POINTS DE COMMUNICATION

Chaque intervention liée à la communication de l'école rapporte des points.

Le détail des attributions de points est donné dans le règlement des études. Comme indiqué précédemment, ces points forment une note qui apparaît dans le module de sciences humaines (cf. paragraphe III.5)

Le service communication viendra exposer ces attentes en détail lors d'une conférence qui aura lieu en début d'année.

Les délégués

Dans chaque classe, les étudiants doivent élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

LEUR ROLE

Les élus deviennent le lien entre l'administration et les élèves de leur classe. Leur rôle consiste à alerter les responsables d'encadrement des problèmes éventuels du groupe (ou d'un étudiant en particulier) mais également à transmettre les idées de modification ou d'amélioration qui émanent de l'ensemble des étudiants. Il va de soi que ces règles n'empêchent en rien le contact individuel. Tout étudiant peut rencontrer un responsable pour traiter un problème personnel.

Les délégués assistent au conseil de classe de fin de semestre ainsi qu'aux éventuelles réunions intermédiaires d'évaluation et doivent en faire un compte-rendu à leurs camarades. Le cas échéant, ils peuvent également assister les étudiants de leur classe lors d'un conseil de discipline.

LEUR ÉLECTION

Les délégués seront élus pendant la semaine du 1^{er} octobre.

LA 1^{ère} REUNION

Elle aura lieu le lundi 12 novembre à 10h en salle 202.

Le professeur principal

Chaque classe est suivie par un professeur principal.

Toute l'équipe se mobilise pour encadrer au mieux les étudiants et chacun d'entre-eux peut s'adresser à la personne avec laquelle il se sent le plus d'affinités. Néanmoins, le professeur principal reste l'interlocuteur privilégié. Il sera notamment le lien le plus direct entre l'élève et l'administration.

Pour chaque classe, le professeur principal s'identifiera auprès des étudiants lors de la mise en place du planning complet du semestre qui interviendra :

- En S1 : la semaine du 24 septembre
- En S2# : la semaine du 17 septembre
- En S3 : la semaine du 17 septembre
- En API : la semaine du 24 septembre

Le planning annuel

Vous trouverez ci-après le planning annuel des S1-S2, S2#-S3#, S3-S4.

Les conseils de classe auront lieu aux dates suivantes :

- S1 : semaine du 4 février
- S2# : semaine du 4 février
- S3 : semaine du 21 janvier
- S2 : semaine du 24 juin
- S3# : semaine du 10 juin
- S4 : semaine du 10 juin

Attention : ces dates sont données à titre indicatif et devront être confirmées en cours d'année.

Les examens de rattrapage auront lieu les 9 et 10 juillet.

Pour les étudiants qui partiront à l'international et risqueraient de ne pas être revenus en juillet, les rattrapages de S3 auront lieu les 28 et 29 janvier.

Planning S1-S2

		SEPT.		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN			
1	S		L		J		S		1	Ma		V		V	-	1	L	qcm	Me		S		1
2	D		Ma		V		D		2	Me		S		S	-	2	Ma		J		D		2
3	L	Rentrée	Me	2	S		L	qcm	3	J		D		D		3	Me	9	V		L		3
4	Ma		J		D		Ma		4	V		L	qcm	L		4	J		S		Ma		4
5	Me		V		L		Me	9	5	S		Ma		Ma		5	V		D		Me	Soutenance	5
6	J		S		Ma		J		6	D		Me	4	Me	Contrôle 2	6	S		L	qcm	J	finale	6
7	V		D		Me		V		7	L		J		J		7	D		Ma		V		7
8	S		L	qcm	J		S		8	Ma		V		V		8	L	qcm	Me	12	S		8
9	D		Ma		V		D		9	Me	Partiel 1	S		S		9	Ma		J		D		9
10	L		Me	3	S		L	qcm	10	J		D		D		10	Me	10	V		L		10
11	Ma		J		D		Ma		11	V		L	qcm	L		11	J		S		Ma		11
12	Me	Séminaire	V		L		Me	10	12	S		Ma		Ma		12	V		D		Me		12
13	J		S		Ma		J	-	13	D		Me	5	Me	Soutenance 1	13	S		L		J		13
14	V		D		Me	6	V		14	L		J		J		14	D		Ma		V		14
15	S		L	qcm	J		S		15	Ma		V		V		15	L		Me	Révisions	S		15
16	D		Ma		V		D		16	Me	1	S		S		16	Ma		J		D		16
17	L		Me	4	S		L		17	J		D		D		17	Me		V		L		17
18	Ma		J		D		Ma		18	V		L		L		18	J		S		Ma		18
19	Me	Séminaire	V		L	qcm	Me	11	19	S		Ma		Ma		19	V		D		Me		19
20	J		S		Ma		J		20	D		Me	6	Me	7	20	S		L		J		20
21	V		D		Me	7	V	-	21	L	qcm	J		J		21	D		Ma		V		21
22	S		L	qcm	J		S		22	Ma		V		V		22	L		Me	Partiel 2	S		22
23	D		Ma		V		D		23	Me	2	S		S		23	Ma		J		D		23
24	L		Me	5	S		L		24	J		D		D		24	Me	soutenance 2	V		L		24
25	Ma		J		D		Ma		25	V		L		L	qcm	25	J		S		Ma		25
26	Me	1	V		L	qcm	Me		26	S		Ma		Ma		26	V		D		Me		26
27	J		S		Ma		J		27	D		Me		Me	8	27	S		L		J		27
28	V		D		Me	8	V	-	28	L	qcm	J		J		28	D		Ma	soutenances	V		28
29	S		L		J		S	-	29	Ma				V		29	L		Me	finale	S		29
30	D		Ma	Contrôle 1	V		D	-	30	Me	3			S		30	Ma	11	J		D		30
31			Me				Lu		31	J				D		31			V				31

Planning S2# - S3#

		SEPT.		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		
1	S		L		J		S		1	Ma		V		V	-	1	L	qcm	Me	
2	D		Ma		V		D		2	Me		S		S	-	2	Ma		J	
3	L		Me	3	S		L	qcm	3	J		D		D		3	Me	8	V	
4	Ma		J		D		Ma		4	V		L		L		4	J		S	
5	Me		V		L		Me	10	5	S		Ma		Ma		5	V		D	
6	J		S		Ma		J		6	D		Me	2	Me	Contrôle 3#	6	S		L	
7	V	Rentrée	D		Me		V		7	L		J		J		7	D		Ma	Révisions
8	S		L	qcm	J		S		8	Ma		V		V		8	L	qcm	Me	
9	D		Ma		V		D		9	Me	Partiel 2#	S		S		9	Ma		J	
10	L		Me	4	S		L	qcm	10	J		D		D		10	Me	9	V	
11	Ma		J		D		Ma		11	V		L	qcm	L		11	J		S	
12	Me	R&I	V		L		Me	11	12	S		Ma		Ma		12	V		D	
13	J		S		Ma		J	-	13	D		Me	3	Me	5	13	S		L	
14	V		D		Me	7	V		14	L		J		J		14	D		Ma	Partiel 3#
15	S		L	qcm	J		S		15	Ma		V		V		15	L		Me	
16	D		Ma		V		D		16	Me	Soutenance	S		S		16	Ma		J	
17	L		Me	5	S		L		17	J	finale	D		D		17	Me	10	V	
18	Ma		J		D		Ma		18	V		L	qcm	L	qcm	18	J		S	
19	Me	1	V		L	qcm	Me	12	19	S		Ma		Ma		19	V		D	
20	J		S		Ma		J		20	D		Me	4	Me	6	20	S		L	
21	V		D		Me	8	V	-	21	L		J		J		21	D		Ma	
22	S		L	qcm	J		S		22	Ma		V		V		22	L		Me	Soutenance
23	D		Ma		V		D		23	Me	THLR	S		S		23	Ma		J	finale
24	L		Me	6	S		L		24	J		D		D		24	Me		V	
25	Ma		J		D		Ma		25	V		L		L	qcm	25	J		S	
26	Me	2	V		L	qcm	Me		26	S		Ma		Ma		26	V		D	
27	J		S		Ma		J		27	D		Me		Me	7	27	S		L	
28	V		D		Me	9	V		28	L		J		J		28	D		Ma	
29	S		L		J		S		29	Ma				V		29	L		Me	
30	D		Ma	Contrôle 2#	V		D		30	Me	1			S		30	Ma		J	
31			Me				Lu		31	J				D		31			V	

Planning S3 – S4

		SEPT.		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		
1	S		L	qcm	J		S		1	Ma	V		V	-	1	L	qcm	Me	1	
2	D		Ma		V		D		2	Me	S		S	-	2	Ma		J	2	
3	L		Me	3	S		L		3	J	D		D		3	Me	10	V	3	
4	Ma		J		D		Ma		4	V	L	qcm	L		4	J		S	4	
5	Me	THLR	V		L		Me	10	5	S	Ma		Ma		5	V		D	5	
6	J		S		Ma		J		6	D	Me	4	Me	Contrôle 4	6	S		L	6	
7	V		D		Me		V		7	L	J		J		7	D		Ma	Révisions	
8	S		L	qcm	J		S		8	Ma	V		V		8	L	qcm	Me	8	
9	D		Ma		V		D		9	Me	séminaire	S	S		9	Ma		J	9	
10	L		Me	4	S		L		10	J	c/unix	D	D		10	Me	11	V	10	
11	Ma		J		D		Ma	Révisions	11	V		L	qcm	L	11	J		S	11	
12	Me	R&I	V		L		Me	et	12	S		Ma	Ma		12	V		D	12	
13	J		S		Ma		J	rattrapages	13	D		Me	5	Me	7	13	S		L	
14	V		D		Me	7	V		14	L		J		J		14	D		Ma	Partiel 4
15	S		L	qcm	J		S		15	Ma	V		V		15	L		Me	15	
16	D		Ma		V		D		16	Me	1	S	S		16	Ma		J	16	
17	L		Me	5	S		L		17	J		D	D		17	Me	12	V	17	
18	Ma		J		D		Ma		18	V		L	L	qcm	18	J		S	18	
19	Me	1	V		L	qcm	Me	Partiel 3	19	S		Ma	Ma		19	V		D	19	
20	J		S		Ma		J		20	D	Me	6	Me	8	20	S		L	20	
21	V		D		Me	8	V		21	L	qcm	J	J		21	D		Ma	21	
22	S		L	qcm	J		S		22	Ma	V		V		22	L		Me	soutenances	
23	D		Ma		V		D		23	Me	2	S	S		23	Ma		J	finales	
24	L		Me	6	S		L		24	J		D	D		24	Me		V	24	
25	Ma		J		D		Ma		25	V		L	L	qcm	25	J		S	25	
26	Me	2	V		L	qcm	Me		26	S		Ma	Ma		26	V		D	26	
27	J		S		Ma		J		27	D	Me		Me	9	27	S		L	27	
28	V		D		Me	9	V		28	L	qcm	J	J		28	D		Ma	28	
29	S		L		J		S		29	Ma			V		29	L		Me	29	
30	D		Ma	Contrôle 3	V		D		30	Me	3		S		30	Ma		J	30	
31			Me				Lu		31	J			D		31			V	31	